CHAIRLESS JAPAN.

An American Woman's Experience With Furniture Made to Order.

"One of the funniest experiences I had in Japan," said a woman recently, who has been connected with missionary work in that country, "was with chairs. It had never entered my mind that what is with us such a common article of household furniture should be an unknown quantity to any of the subjects of the mikado, and it was with dismay that I discovered the house I was to occupy was quite chairless. I immediately summoned a native carpenter and tried to explain to him what I wished him to make for me. It was an extremely difficult task, for he was evidently unable to comprehend why any one should desire to sit otherwise than cross legged upon the floor. Unfortunately, my talent for drawing is strictly limited. I realized that fact, but until I had made several ineffectual attempts to portray a chair—about as easy a subject as I could have had—I had never really appreciated the extent of my incapacity. The drawings which the poor carpenter finally carried off with him as models were such that my heart misgave me.

"That I had good reason for my fears was shown when the chairs were sent home. With the proverbial oriental faithfulness, the man had made precise copies of his patterns. Where the chairs of my sketches had weakly balanced backs, slanting seats and crooked legs, their wooden counterparts exhibited the same peculiarities. They were more difficult to sit on than I should ever have imagined chairs could possibly be. Some of them needed the mural support of a friendly wall to enable them to make any sort of success of standing on their legs.

"It was a little after this that I gave a small reception to a few of the people whose acquaintance I had made. One of the first to arrive was a city official of high rank. Anxious apparently, to do the correct thing in my eyes, he seated himself on one of the chairs, very gingerly, it must be confessed, for he confined himself to the extreme front edge, and looked as if he expected some accident to happen at any moment. When I handed him the tea and cake which comprised the refreshments, he took the cup in one hand and the plate in the other. Then he sat there, with his hands full, not knowing what to do in order to be free to eat, and looking thoroughly miserable. After a minute or two of this suspense, which I must say I was enjoying, he begged me in a most deprecating manner for permission to sit in the fashion of his country. Of course I hastened to grant it, and I shall not soon forget the look of relief with which he slid gently and gracefully to the floor. There he disposed his cup on one side of him and his plate of cake on the other and proceeded to eat and drink in comfort. The latter callers took their cue from him and fought shy of the foreign innovations also. Considering how the chairs looked, I don't know that I can blame them, but I am afraid that they would have treated even the finest specimens of American workmanship with the same distrust."—New York Tribune.

Climbing High Altitudes.

All persons who have climbed great heights are aware that respiration becomes more or less difficult, the heart beats either very irregularly or with great rapidity, and nausea, exhaustion and other unpleasant sensations are experienced. Just what is the highest limit to which man can ascend and live has frequently been questioned. A scientist reached 15,000 feet above sea level without great trouble. The idea suggested itself—could he not create a rarefied atmosphere by a mechanical process? He prepared a very large pneumatic air chamber and rigged it with all the necessary appliances. He shut himself in; then the air was rarefied to a degree which would probably be found at the height of 24,000 feet above sea level; then he became so distressed that the experiment had to stop. As Mount Everest is a mile higher than this simulated altitude, we may naturally conclude that, unless there are means provided for assisting respiration, feet will never tread the height on this globe.—New York Ledger.

Exact Information Required.

"Oh, Mr. Squildig!" exclaimed Mrs. Homewood to a late arrival at her reception. "Are you here at last? I have been dying to introduce you to Miss Gimp of Chicago. She paints beautifully!"

"Paints, does she, Mrs. Homewood?"

"Yes."

"Face or canvas?"—Pittsburg Chronicle-Herald.

The Neighbor's Mistake.

"Don't you think your son a little fast, Mrs. Sweetly?"

"Far from it. He is so slow that we can never get him to breakfast before noon."—Detroit Free Press.

PETTICOAT LANE.

The Story of a Watch In the Famous Whitechapel Street.

Petticoat lane, a Whitechapel district, is well worthy seeing, but only on a Sunday morning, when the market is held that is the successor of the celebrated "Rag Fair" of London. Detroit changed the name of Hog island to Belle isle, which is an improvement, and on the same principle London changed the name of Hog lane to Middlesex street, but the latter name cuts no ice, for every one calls the place Petticoat lane, probably from the number of secondhand garments shown there for sale.

A newspaper friend of mine took a swell down Petticoat lane one Sunday morning. The newspaper man, like the conductor of these Whitechapel excursions, desired the swell to dress with becoming modesty and to leave his valuables at home. Unfortunately the man took his watch with him, but buttoned tightly his under and over coat above his vest. Nevertheless before they were in the lane five minutes the man found that his gold watch had been stolen. As neither of the coats was cut or unbuttoned the taking of the watch under these circumstances was a conjuring trick quite worthy of the late Professor Herrmann.

"There's no use making a fuss," said the journalist. "The police can't help you to any extent here. How much will you give to get it back?"

"I don't mind a couple of pounds," said the robbed man.

"Very well," replied the other. "I'll see if it can be done. Here, Shorty," he cried to a disreputable ragamuffin. "This gentleman's had his ticker nipped. Go and get it. He'll give 2 quid for it."

"Is it a yellow one?" asked Shorty promptly.

"Yes."

"Then 4 quid is the price," replied the honest dealer in gold watches.

"You run away," said the newspaper man. "He'll give only 2 quid, and that's better than setting the police on you."

The boy disappeared and a few minutes after came back with the watch in his claws, receiving the £2.

The owner of the watch now kept it in his hand, with his closed fist in his overcoat pocket.

"We'd better get out of this," said the journalist, "now that they know you were foolish enough to bring a gold watch here."

And so the two made their way out of Petticoat lane. Near the entrance of this narrow street there were a row and a scuffle. Some rough, who appeared to be drunk, claimed to have been insulted by the owner of the watch and made as though he would strike him. The other defended himself by raising his arm and leaving his watch in his overcoat pocket. It was gone, of course, when his hand got back there.

When the two men got out of the crush on to the main thoroughfare, the urchin who had formerly brought back the watch came running after them.

"Shall I get it again for you, master?" he said. "I told you 4 quid was the price, and they wouldn't let you out of the lane till you paid it. If you'll give me the other 2 quid, I'll go back for the ticker."

"All right," said the newspaper man.

Whereupon the boy produced the watch from his own tattered clothing without going back for it, and received the 2 sovereigns.

The moral of this seems to be that if one go into the marts of commerce, one must be prepared to pay the accustomed price for dealing there, and not attempt to beat down the regular merchant when he has given the figures at which he consents to engage in trade.—Detroit Free Press.

Fishes In Captivity.

Fishes in aquariums when first placed in captivity are likely to be wild and to seek constantly to escape. Sooner or later they quiet down, and often they become very tame. They feed well and grow and seem quite settled and content in their new home. But it may be that some fish, after a year of this quiet, routine life, are suddenly seized again with a desire to escape and go wild in their efforts, roaming the tank incessantly and finally killing themselves by running blindly or recklessly into a wall.

Fishes are sometimes greatly disturbed by parasites. But fishes that are perfectly sound take on sometimes in this manner, and their actions seem attributable only to the awakening of an intense desire to be free again.—New York Sun.

A Mender.

Mrs. Commonstalk (soberly)—Are you sure your fiancee will make a good home body, Eli? Do you think she knows anything about mending, for instance?

Cholly Commonstalk — About mending, mother? Why, that is her very strongest point. I saw her mend a busted tire once in just 14 minutes by the watch.—Harper's Bazar.

FROM RICHES TO RAGS.

A Pauper Who Says He Once Hobnobbed With Royalty.

William MacKenzie, a well known old character who hangs around the refuge for the homeless unemployed in the north end, hobnobbed with royalty when he was a boy and wore kilts. Add to that he was once kissed by a princess, and an imaginative mind hangs a halo about him. It is not every ordinary boy who is caressed by a princess. Princesses don't kiss ugly little boys every day and give them presents. The princess who was a friend of this particular hero of this tale of fact, not fiction, is no less than the mother of the present emperor of Germany. She was 18 years old when this happened, and it's buttons to boots she has to be more careful, dignified and all that now.

William MacKenzie's family lived within a short distance of Balmoral castle, Scotland, and Queen Victoria and her daughters used to visit at his house, and little Willie was the especial pet of Princess Victoria Adelaide. That boy is an old man now—he has neither chick nor child of his own—and he has almost forgotten the occurrence. He remembers well, however, that Victoria Adelaide was a very lovely lady, and she brought him a bushel of toys. Willie was lucky as a boy, but as a man the last few years he has been in America he has been down on his luck. All he says is that "things are different here."

So the fact that he has been so near the queen of England is not of much advantage now in getting a job or a meal. MacKenzie is a man who doesn't like to talk about his life or his past. "There is naught to be ashamed of, though," he said to The Telegram representative who begged him to talk. One would think otherwise when they saw his honest face. MacKenzie belongs to the large order of unfortunates cast hither and thither on the flotsam of the human tide. He has a brother living near Portland.

"On Halloween nights and holidays," said he reminiscently, "when the queen was at Crathie parish, we always had a grand time."

His face glowed as he thought of home. "There would be a procession, sometimes a mile long. The pipers would be at the head. Then came the queen and all the rest of the people in line carrying torches and singing. Afterward we'd have a dance.

"I was a member of the Crathie Music society," he continued, "and sang before the court three times. The queen is a good musician herself and was an appreciative listener. She usually spent the month of May and three months in the fall at Balmoral. There were 300 servants at the castle when I was there.

"You don't want my picture?" asked MacKenzie bashfully at a turn of the conversation.

"Yes, sir, if you'll be so kind as to sit."

"What's in it for me?"

"Fame."

"Say," the rugged patriarch said after a pause, "glory's not good to eat, is it? Do you know where I could get a job at $3 a week?"—Portland (Or.) Telegram.

A Secret Guard For Grant.

In The Century General Horace Porter tells of the siege of Petersburg in his "Campaigning With Grant." After describing the disastrous explosion on the boat loaded with ordnance stores General Porter says: "This occurrence set the staff to thinking of the various forms of danger to which the general in chief was exposed and how easily he might be assassinated, and we resolved that in addition to the ordinary guard mounted at the headquarters camp we would quietly arrange a detail of watchers from the members of the staff, so that one officer would go on duty every night and keep a personal lookout in the vicinity of the general's tent. This was faithfully carried out. It had to be done secretly, for if he had known of it he would without doubt have broken it up and insisted upon the staff officers going to bed after their hard day's work instead of keeping these vigils throughout the long, dreary nights of the following winter. The general never knew of this action until his second term of the presidency, when he made the discovery through an accidental reference to it in his presence by a visitor who had heard of it. He then expressed himself as feeling very much touched by the service which had been performed with a view to his personal protection."

Our Poets.

American poetry is not what it used to be. It seems to me to have got into a rut in all our magazines, and I am inclined to sigh for the freshness and simplicity and musical rhythm that once characterized it. Some poet has set a bad fashion here and it has been too much followed. It would be better if Longfellow and Whittier and Holmes and Lowell in his earlier days were oftener taken as models.—Templeton in Hartford Courant.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District,

Portant le nouveau Numéro Municipal 4817 rue Laurel, entre les rues Bordeaux et Lyon.

Sixth District Building and Loan Association vs George W. Hutchinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 53,543.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 178, borné par les rues Constance, Bordeaux, Laurel et Lyon, désigné comme lot No vingt sur un plan annexé à un acte référé dans un acte pardevant C. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville, le 12 juin 1841 lequel dit lot mesure trente (30) pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit (98) pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
4 juin—4 11 18 25—juil 2 4 8

Louis de Latour vs P. Duggan.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 28,396—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l enchère publique à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 21me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, conformément à un inventaire déposé à mon bureau
Conditions—Comptant sur les lieux.
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 juin 9 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléan—Ville de la Nouvelle Orléans — No 53,479, Division C—Andrew J. Lawless vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Andrew J. Lawless, plaignant dans cette affaire, soit convoquée pardevant Arthur H. Browne, notaire en cette ville, No 531 rue Natchez, commençant LUNDI 21 juin 1897 dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que W. K. Horn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Andrew J. Lawless soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1897.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 mai—3f en 1 mois

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours présenté par A. G. Ricks, receveur du défendeur, pour le mois de mai 1897, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
DINKELSPIEL & HART, Avocats, 11juin—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Anthony Battistella versus ses créanciers—No 53,499—Cour Civile de District—Division "D"—Ordre de Cour—Le pétitionnaire, Anthony Battistella dans la pétition suivante, le débiteur de cette affaire, qui veut rendre ses biens à ses créanciers s'étant conformé avec toutes les formalités prescrites, la cession de tous les biens dudit Anthony Battistella, insolvable, est par le présent acceptée pour le bénéfice de ces créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des pétitionnaires dudit insolvable soit convoquée et tenue au bureau, No 903 Hennen Building, en cette ville, pardevant B. T. Walshe Jr, Esq., notaire public, le 23ème jour de juin, pour recevoir le tableau dudit insolvable et élire un syndic définitif à la dite propriété insolvable, et pour tous autres objets que ladite réunion peut être compétente et sur lesquels elle peut juger convenable d'agir, et il est ordonné qu'une commission soit délivrée audit B. T. Walshe Jr, notaire, de tenir la dite réunion et d'en faire un rapport conformément à la loi. Il est de plus ordonné qu'Edgar Geli soit et est par le présent nommé syndic provisoire dans l'intervalle pour prendre charge de ladite propriété insolvable sur l'exécution de sa caution avec bonne sécurité comme telle en la somme de trois cents dollars. Il est de plus ordonné que Mark M. Boatner, Esq., soit et est appointé avocat pour représenter les deux créanciers absents, nommés sur le tableau du dit insolvable. Il est de plus ordonné que toutes procédures aussi bien contre la personne que contre la propriété du dit Anthony Bettistella, insolvable dans cette affaire, soient suspendues dans l'intervalle

Fait et signé le dix septième jour de mai 1897.
Signé: N. H. RIGHTOR. Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 mai 20 27—juin 4 12 19

Mme E. M. Laporte vs Joseph Laporte.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent, que le 31me jour de mars 1897, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Mme E. M. Laporte vs Joseph Laporte—No 42,402—Division B.

Sur motion de Branch K. Miller, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment des preuves, en supportant la demande de la plaignante, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante, et pour des raisons verbalement assignées, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut en cette affaire, enregistré le 10 février 1896, soit maintenant confirmé et fait final, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Esperanza Marie, femme de Joseph Laporte, son mari, pour la somme entière de trois mille cinquante-cinq et 82-100 dollars ($3055 82-100) avec intérêt légal à partir du onzième jour de mars 1890, avec l'hypothèque spéciale et privilège à elle accordés par la loi. Il est de plus ordonné qu'il y ait jugement décrétant une séparation de biens, marchandises et effets entre ladite plaignante et son dit mari, et qu'elle ait l'administration libre et séparée de ses biens, le défendeur payant les frais.

Jugement rendu le 31 mars 1897.
Jugement signé le 7 avril 1897.
Signé: FRED D. KING, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce onzième jour de mai, en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 mai—5f en 30 j

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wislow E. Kelting vs M. et Mme Peterson

DEUXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 28,550—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le VENDREDI, 25 juin 1897, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison, etc.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
16 juin—16 21 25

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUSSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits
9mai—4Dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un îlet de terre de valeur dans le Sixième District.

Solomon Reinach vs Eric W. Talen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,975—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ilet No 128 dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Henry Clay, les rues Peter et Claiborne et la ligne de division de Bloomingdale et mesurant soixante quatre pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Peter deux cent soixante pieds neuf pouces de face sur l'avenue Henry Clay, soixante-neuf pieds de face sur la rue Claiborne et deux cent vingt huit pieds de face sur la ligne de division de Bloomingdale; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant.

Saisi dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété sur la rue Canal.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Jean Carrere.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,070—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—

Une certaine portion triangulaire de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Gasquet, Olympia et Murat; laquelle portion de terre forme l'encoignure des rues Canal et Olympia et mesure 202 pieds 6 pouces de face à la rue Canal et 117 pieds de face à la rue Olympia sur 253 pieds sur la ligne du fond, s'étendant diagonalement de la rue Canal à la rue Olympia—

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—

1° L'acquéreur payera, au comptant, les cinq versements passés dus de $116 93 chacun, avec intérêt sur chacun des dits versements à raison de six pour cent par an à partir du 17 décembre 1892 jusqu'au jour de la vente et les frais et charges de l'affaire et la vente, et les taxes de l'Etat et de la Ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement des cinq versements de $116 93 chacun devenant dus respectivement le 17 décembre 1897, le 17 décembre 1898, le 17 décembre 1899, le 17 décembre 1900 et le 17 décembre 1901; chacun portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir du 17 décembre 1892 jusqu'au paiement final, les intérêts sur les dits versements à partir du 17 Déc 1892 au jour de la vente doivent être retenus par l'acquéreur du montant de la vente; l'acquéreur doit payer l'intérêt sur les dits versements à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final.

Le tout doit être garanti par l'en et privilèges de vendeur sur la propriété vendue.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant, sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 18 25—juillet 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Quatrième District,

Connue comme les vieux Nos 52 et 52 1/2 et les nouveaux Nos 526 et 528 rue Sorapuru.

Germania Savings Bank vs Christian George Honold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,467.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 26, maintenant 46, borné par les rues Fulton, ou St-Thomas, Première, Rousseau et Sorapuru, avec tous les droits voies, privilèges, avantages, dépendances qui y appartiennent en quelque sorte. Le dit lot de terre étant une portion des Nos originaux 99 et 102 conformément à un plan de l'ancienne ville de Lafayette, dressé par Hugh Grant voyer de cette ville et déposé à l étude de L. K. Kenny, ancien notaire, le dit lot de terre mesure trente (30) pieds de face à la rue Sorapuru sur une profondeur de cent vingt deux (122) pieds quatre (4) pouces sur la ligne la plus près de la rue Fulton, trente (30) pieds et sept (7) lignes sur la ligne du fond, et cent vingt-quatre (124) pieds cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur près de la rue Rousseau, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Thomas Layton, ancien notaire en cette ville en date du 14 décembre 1854.

Saisi dans l'affaire-ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mai—28 29 juin 4 11 18 25—juillet—1

Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1897.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs les débiteurs délinquants de Taxes de Ville de la Nouvelle-Orléans sur propriétés personnelles.

En vertu de l'autorité investie en moi, par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, commençant à 11 heures A. M., SAMEDI, le 19 juin 1897, dans l'endroit de la saisie, ci-après désigné, la propriété personnelle ci-après décrite pour forcer la collection des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1896, avec intérêt à partir des dates délinquantes des dites taxes et tous les frais, à savoir:

Au local connu comme l'Hôtel Royal, coin des rues St-Louis et Royale, pour forcer la collection des taxes de l'année 1896, assessés à ROBERT E. RIVERS, se montant à $300.

LES MEUBLES QUE CONTIENT LEDIT LOCAL

Le dit jour de la vente je vendrai telles portions de la dite propriété que le débiteur de taxes désignera et dans le cas où il ne désignera pas suffisamment de propriété, je vendrai la moindre quantité de la dite propriété que n'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur de taxes

La vente se fera sans estimation, et la propriété vendue sera immédiatement délivrée à l'acquéreur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

GEO. B. PENROSE,
Trésorier.
8 juin—8 11 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. T. KURSHEEDT VS. SES CRÉANCIERS

—Tout le contenu de la—

Kursheedt Marble Yards,

536 rue du Camp,

En face de la Place Lafayette,

Le MARDI, 22 juin 1897, à 10 heures A. M.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 mai 1897, nous procéderons à la vente, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, pour du comptant—

LE CONTENU DU DIT MARBLE YARD consistant en Monuments de marbre et granit, Statues, Vases, Manteaux de cheminée, Marbre brut, Granit, Moëlon, Cheval, Wagon et Harnais, Fournitures de Bureau, etc. LE TOUT POUR ÊTRE VENDU EN BLOC, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

SIMMONS & COHN, Encanteurs.
Bureau, 536 et 538 rue du Canal.
DINKELSPIEL & HART, Avocats.
10juin—10 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Joseph M. Rosenthal vs Francis J. Quinlan.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 53,615—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, Dryades, Robert et Soniat et mesurant 302 pieds 9 pouces de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur et face à chacune des rues Dryades et St Denis, (et 302 pieds 9 pouces sur la ligne du fond la divisant de la balance dudit ilet)

Acquis par le défendeur par achat de Charles Le Sassier Jr, par acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 16 mai 1894. Titre enregistré au bureau de transferts, livre 154 fol. 398.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 juin—11 12 18 25—juil 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur dans le Troisième District.

Vve P. Schneider vs Ernest V. Reiss et W. Morgan Gurley, sindic de E. V. Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,290—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Esplanade, et mesurant quarante-cinq (45) pieds deux (2) pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
11 juin— 11 18 25— juillet 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Sixième District,

People's Bank of New Orleans vs William W. Washburn—No 53,278.

Mme Mary G. T. Stempel, gardienne, vs William W. Washburn—No 53 279.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sept lots de terre avec les bâtisses et autres améliorations qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 53, anciennement ilet No 26, en dehors de la rue Water et borné par lesdites rues Water Berlin et Milan et le fleuve Mississipi et lesdits lots étant désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 et mesurant chacun 25 pieds, plus ou moins de face au dit fleuve Mississipi et la rue Water et s'étendant en profondeur du fleuve Mississipi à la rue Water. Ensemble aussi avec le moulin à scie, machines, outils et généralement tout ce qui y appartient sans exception ou réserve

Saisi dans les affaires ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mai—21 28—juin 4 11 18 24

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur dans le Sixième District, rue Breslau, entre Marengo et Milan,

[la rue à l'arrière étant la rue Long]

Mlle Cécile H. Cassard vs George L'Hote, syndic de Andrew Eskeld Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 53,620—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long désigné comme lot No Onze sur un plan annexé à un acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire en cette ville, le 18 janvier 1895, le dit lot mesure au pied americain trente pieds de face à la rue Breslau, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent cinquante pieds et est à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Marengo et à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure de la rue Milan.

Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 12 18 25—juil. 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installation d'une Buvette, etc., ainsi qu'un Coffre-fort.

R. H. Holmes, tuteur, vs Lem Davis et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 21 juin 1897, à 10:30 A M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local nouveaux Nos 174 et 176 rue Sud Remparts—Le contenu et installation, meubles, assortiment de liqueurs, cigares, etc., de la buvette que contient ledit local, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 9 12 16 20

L'Ivrognerie, ou la Polydipsie Ebriété guérie sans que la personne affectée de cette maladie le sache ou puisse jamais le découvrir. Médication facile, n'offrant aucun danger. Pour plus amples details, envoyer deux timbres poste de deux sous. Toute correspondance strictement confidentielle. Docteur A. R. de Villeneuve, P. O. Box 1668, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné étant obligé de s'absenter de la ville pour la saison d'été, avertit ses nombreux clients que pour les billets de passage pour l'Europe, ils seront obligés de s'adresser à M. E. J. Prevost, Agt Gén'l, 45 rue Baronne ou à J. A. Buisson, Agt, Mandeville, La.
[illegible] J. A. BUISSON, Agt.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un site splendide pour batir dans le Premier District No 1047 rue Magasin, entre Poeyfarre et Calliope,

Et des tombes, voûtes et terrains dans les cimetières Girod, Métairie, des pompiers et autres cimetières, à l'encan.

Succession de Thomas. W. Bothick.

No 37,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".

Vente en partage.

PAR J. H. O'CONNOR & CO., ALFRED O. GREEN, Encanteur—Bureau, No 828 rue Commune—JEUDI, 15 juillet 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu dans l'affaire ci-dessus le 26 mai 1897, et signé le 1er juin 1897, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Propriétés foncières.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Poeyfarre et Calliope, désigné par la lettre O, et mesurant 27 pieds de face à la rue Magasin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot était anciennement désigné par le No 24. Etant le lot acquis par le dit Thomas W. Bothick, de la N. O. Saving Institution par acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 5 janvier 1880, au bureau de transferts, livre 112, folio 172. Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 1047 rue Magasin.

2° Une tombe dans le cimetière Girod: une tombe ou caveau dans le même cimetière; deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie

Deux lots de terre dans le cimetière du coteau de la Métairie; une tombe dans le cimetière des Pompiers: aussi des tombes et voutes dans d'autres cimetières. Une liste déposée au bureau de l'encanteur.

Conditions de la vente pour les voûtes, tombes, etc —Comptant pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur, transfert de l'assurance et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1897 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dryfous, notaire.

12 juin—12 13 20 27—juil 4 11 15

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison et résidence en bois à deux étages,

Dans le Deuxième District, à un demi ilet du Marché Tremé,

Nos. 1617 et 1619 rue Orléans,

Maintenant occupée par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de $75 par mois.

Succession de Regina Hayem

No 51,177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau 112 rue Carondelet, MARDI 29 JUIN 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 637 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division "E" Cour Civile de District, daté et signé 21 mai 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendue à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Claiborne, Robertson et Ste-Anne, le dit lot mesure 31' 11" de face à la rue Orléans sur une profondeur de 72' 4" entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en bois à deux étages. Ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et 7 chambres à coucher corridors, galeries, etc. au premier étage, connu par les Nos 1617 et 1619 rue Orléans.

Conditions, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir de l'adjudication, garanti par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles de garantie des dits billets. Les taxes doivent être assumées par l'acquéreur qui doit faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente par devant Félix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 30 juin—6 13 20 à date.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAM.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en bois, à deux étages et Vastes Terrains

No. 1234 rue sud Remparts

Enc. nord-est de la rue Erato.

Succession de B. F. Choate.

No 52,854—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI 1er juillet 1897 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 27 mai 1897, de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites ci-dessous:

La belle résidence en bois à deux étages No 1234 rue Sud Remparts, encoignure nord est de la rue Erato dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Dryades, Erato et Clio, elle est retirée de la rue, a un joli grillage en fer et contient de larges galeries devant et sur les côtés, vestibule salons doubles, librairie, salle à manger cuisine et autres chambres au rez-de-chaussée; vestibule, sept chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, gaz, citerne, etc. Les terrains sont distribués en promenades en Schillinger et en gazons et mesurent 72 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts par une profondeur entre lignes égales et parallèles et de face à la rue Erato de 143 pieds, 3 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins comme il est plus spécialement décrit comme suit:

Le lot entier No 22, cette moitié du lot No 21, touchant au lot No 22 et vers la rue Erato, cette moitié du lot No 24 touchant au lot No 22, aussi du côté de la rue Erato, laquelle dite propriété est comprise dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Clio, Erato et Dryades, dans le premier district de cette ville, et mesure 43 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 143 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de coté vers la rue Clio, 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté où il touche le lot No 24, où il forme un angle droit et s'étend jusqu'à la rue Erato, sur laquelle il a une façade de 30 pieds 9 pouces et 2 lignes avec une profondeur sur la ligne du fond de la rue Erato de 72 pieds 6 pouces, d'après le devis marqué "A" annexé à un acte passé pardevant Wm Christy, alors notaire de cette ville, le 10 janvier 1850, un certificat duement certifié du dit devis est annexé à un acte de vente pour référence, et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district, et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 23, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté le 22 février 1840, et déposé comme plan No 31, dans l'étude de J. Z. Marks, ancien notaire en cette ville. le dit lot forme l'encoignure des rues Sud Remparts et Erato, et mesure 29 pieds 4 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 112 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Erato. Le tout en mesure américaine acquise par feu B. F. Choate par achat de B. W. Seawell, Jr. par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 19 avril 1893.

Dans une jolie localité, près de la résidence de l'Hon. C. H. Schenck, de M. M. Pokorny et autres, à une faible distance du centre des affaires, près de plusieurs lignes de chars, des marchés, écoles et églises.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant [illegible] notaire aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.